

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :

**Pour le maintien et le
développement du
service public postal en
Auvergne**

**Vœu du Groupe Gauche
Solidaire et Ecologiste
du conseil municipal de
Thiers**

SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 19 juin 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie, sous
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Eric BOUCOURT,
Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Pepa CAENEN à Claude GOUILLON-CHENOT,
Serap ALP à Eric BOUCOURT,
Christophe MANKA à Hélène BOUDON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Farida LAID,

Secrétaire de séance :

Thierry BARTHELEMY

POUR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC POSTAL EN AUVERGNE

Vœu du Groupe Gauche Solidaire et Ecologiste du conseil municipal de Thiers

Il y a quelques semaines, Monsieur Moulène, chef de projet Grand Clermont de la direction exécutive AuRA de La Poste, informait le député André Chassaigne de la mise en place d'un nouveau schéma industriel et logistique de l'activité courrier et colis, visant à transformer la PIC de Lempdes en plateforme multi-flux et à supprimer les plateformes courrier périphériques

Aujourd'hui, 242 agent-es et 50 intérimaires travaillent à la PIC pour trier le courrier des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, de la Corrèze et de la Creuse.

Ils/elles assurent la distribution du courrier et de la presse aux particuliers, aux administrations, aux collectivités locales mais également un service postal de proximité aux entreprises, favorisant leur implantation et leur maintien.

Demain, la réorganisation présentée enverra le courrier de l'Allier et du Puy-de-Dôme à Lyon (Saint-Priest), du Cantal et de la Haute-Loire à Montpellier, de la Corrèze et de la Creuse à Bordeaux.

Comment parler de modernisation quand une lettre postée à Aurillac et destinée à Aurillac sera triée à Montpellier ; une lettre de Thiers pour Thiers à Lyon ; une lettre de Brive pour Brive à Bordeaux ?

Ce projet aura des répercussions sociales, écologiques et économiques néfastes tout en fragilisant le service postal, rouage déterminant dans le quotidien des Auvergnat-es qui refusent d'être des citoyens de seconde zone.

242 emplois directs et 50 intérimaires sont menacés par le calendrier du projet.

Les conséquences environnementales, avec la multiplication des actions de traitement et de manutention hors du département et donc des intervenants routiers, seront désastreuses.

Cette mutualisation, présentée comme rationnelle, va provoquer un éloignement et un éparpillement du traitement du courrier. Aux potentiels risques d'erreur de tri et d'incidents d'acheminement s'ajoutera la pollution due au transport routier.

Derrière cette désorganisation, se cache une volonté de faire des économies sur le dos des salariés, sur le sens et l'efficacité de leur travail, et sur le service public rendu aux usagers et aux entreprises.

Considérant le danger pour plusieurs centaines d'emplois et le tissu économique local, pour la qualité du service et pour l'environnement, le groupe *Gauche Solidaire et Ecologiste* propose au Conseil Municipal de Thiers :

- D'exprimer sa désapprobation concernant ce vaste projet de réorganisation ;
- D'appeler la direction de La Poste à privilégier en priorité la réponse aux besoins et la prise en compte des revendications des personnels, non seulement premiers concernés mais aussi et surtout experts de leurs missions et donc des meilleurs moyens de les améliorer.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Exprime** sa désapprobation concernant ce vaste projet de réorganisation ;
- **Appelle** la direction de La Poste à privilégier en priorité la réponse aux besoins et la prise en compte des revendications des personnels, non seulement premiers concernés mais aussi et surtout experts de leurs missions et donc des meilleurs moyens de les améliorer.

Le secrétaire de séance,



Thierry BARTHELEMY

Le Maire,



Stéphane RODIER